



LETTRE D'ENGAGEMENT

Entre les soussignés :

La société **VOROMAILALA FITATERANA**, représentée par **Michel MA YO WENG**, en qualité de **Directeur Général**, dûment habilité à l'effet des présentes, ci-après dénommée « La Société »,

Et :

M. BOTRAZAFY Olain

né le 25/12/1980 à Sambava domicilié à

....., titulaire de la carte d'identité nationale

(C.I.N) n° 715.051.011.572, délivrée le 15/03/1999, ci-après dénommé

« Le Conducteur », à Antsiranana.

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 : Engagement du Conducteur

M. BOTRAZAFY Olain

, en qualité de conducteur, s'engage à travailler exclusivement pour la société **VOROMAILALA FITATERANA** après avoir suivi toutes les formations nécessaires à l'intégration dans ladite société.

Article 2 : Durée minimale de travail

Le Conducteur s'engage à rester au service de **VOROMAILALA FITATERANA** pour une durée minimale d'un (1) an à compter de la date de son intégration officielle dans la société.

Article 3 : Remboursement en cas de départ anticipé

Dans le cas où le Conducteur décide de quitter la société avant l'expiration de la durée minimale d'un (1) an, il s'engage à :

- Rembourser intégralement les frais engagés par la société pour sa formation et son intégration, d'une valeur de **deux millions d'ariary (2 000 000 MGA)**.
- Restituer tous les équipements et matériels fournis par la société dans le cadre de son travail, en bon état, sous peine de sanctions ou de compensation financière.

Article 4 : Equipements et matériels

Les équipements concernés comprennent notamment, mais sans s'y limiter : uniforme, gilet, combinaison, casque, lunettes, chaussures, outils, documents (PATH, papier véhicules ...), clé d'identification, puce téléphonique, etc.

Article 5 : Clause exécutoire

La société se réserve le droit de prendre toutes les mesures légales nécessaires en cas de non-respect des engagements susmentionnés.

Fait à Sambava, le 07 Février 2025

Le Conducteur,


Voalabika ary Epeko

Nom et prénoms, BOTRAZAFY OLAIN

Date, LE 7 / 02 / 25

Porter la mention manuscrite « Lu et approuvé »

Le représentant de la Société
VOROMAILALA FITATERANA,

